

**COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE BOURSEUL  
DU 11 JUIN 2020**

L'an deux mil vingt le onze juin à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de BOURSEUL s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle polyvalente, sous la présidence de Monsieur Philippe DAULY, Maire.

**ETAIENT PRESENTS :**

M. Philippe DAULY, Maire.

M. Hervé JOSSELIN, Mme Madeleine ABBE, M. Yves BRUNET, Adjoints.

Mme Ludivine ALVES PEREIRA, M. Jean-Baptiste CORDON, M Franck JOSSET, Mme Isabelle ANDRÉO, Mme Élise LEROY, M Michel LEFEUVRE, M Michel OLERON, Mme Sabrina VOISIN, Mme Lydie RAMEZ, M Yann JOUAN, Conseillers Municipaux.

**ETAIT ABSENTE :** Mme Anne-Claude MORIN.

Secrétaire de séance : M. Hervé JOSSELIN.

-----

**Délibération 1     DÉLÉGATIONS DE SIGNATURE ET DE POUVOIR**

Monsieur le Maire, Philippe DAULY autorise Monsieur Hervé JOSSELIN, premier adjoint ; Madame Madeleine ABBE, deuxième adjointe, Monsieur Yves BRUNET troisième adjoint et Madame Anne-Claude MORIN quatrième adjointe à signer tous les documents officiels et pièces comptables à la place du maire en son absence, date d'entrée en vigueur le 25 mai 2020.

**Délibération 2**

**DÉLÉGATIONS D'ATTRIBUTIONS DU CONSEIL MUNICIPAL AU  
MAIRE**

Vu l'article L2122-22 du Code Général des collectivités Territoriales, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, de déléguer à Monsieur le Maire, pour la durée du mandat les fonctions suivantes :

- De prendre toutes décisions concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget,
- De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes,
- De créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux,
- De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans le cimetière,
- D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges,
- De fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts,
- De fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme,

**COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE BOURSEUL  
DU 11 JUIN 2020**

- D'exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire, de déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues au premier alinéa de l'article L213-3 de ce même code dans les conditions que fixe le conseil municipal,
- D'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle, dans les cas définis par le conseil municipal,
- De donner, en application de l'article L 324-1 du code de l'urbanisme, l'avis de la commune préalablement aux opérations menées par un établissement public foncier local,
- De réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par le conseil municipal,
- D'exercer au nom de la commune et dans les conditions fixées par le conseil municipal, le droit de préemption défini par l'article L214-1 du code de l'urbanisme,
- D'exercer au nom de la commune le droit de priorité défini aux articles L240-1 à L240-3 du code de l'urbanisme.

**Délibération 3 ATTRIBUTIONS DES FONCTIONS DES ADJOINTS**  
**Date d'entrée en vigueur le 25 mai 2020**

Le Conseil Municipal nomme les responsables des commissions communales et procède à la composition des membres :

Monsieur Hervé JOSSELIN, Adjoint délégué aux :

- Travaux
- Urbanisme
- Associations communales

Madame Madeleine ABBE Adjointe déléguée à la :

- Voirie
- Environnement, cadre de vie
- Affaires sociales

Monsieur Yves BRUNET Adjoint délégué aux :

- Affaires communautaires
- Communication, (site internet)
- Sécurité, formation

Madame Anne-Claude MORIN Adjointe déléguée à la :

- Affaires scolaires
- Information (bulletin municipal)
- Subventions et aides diverses



**COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE BOURSEUL  
DU 11 JUIN 2020**

**Affaires sociales :**

Responsable : Mme ABBE Madeleine  
Membres : Mme ALVES PEREIRA Ludivine,  
Mme VOISIN Sabrina, M LEFEUVRE Michel, Mme  
MORIN Anne-Claude.

**Délibération 5      COMMISSION D'APPEL D'OFFRES**

La commission d'appel d'offres se compose de trois membres titulaires et de trois membres suppléants. Le vote doit se faire au scrutin secret à moins que le Conseil Municipal décide à l'unanimité de procéder à un scrutin public.

Le Conseil Municipal a décidé à l'unanimité le scrutin public et après le vote, les membres nommés sont :

**TITULAIRES :**

M BRUNET Yves  
Mme ALVES PEREIRA Ludivine  
M LEFEUVRE Michel

**SUPPLEANTS :**

M JOSSELIN Hervé  
Mme ABBE Madeleine  
Mme MORIN Anne-Claude

**Délibération 6      INDEMNITÉS DE FONCTION DU MAIRE**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2123-20 et suivants.

Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer dans les conditions prévues par la loi les indemnités de fonction versées au Maire, étant entendu que les crédits budgétaires sont inscrits au budget municipal.

Monsieur le Maire sort de la salle pendant le vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à 14 voix pour, avec date d'entrée en vigueur au 25 mai 2020, de fixer le montant des indemnités mensuelles pour l'exercice effectif des fonctions de Maire correspondant à :

48 % de l'indice 1027 pour une population comprise entre  
1000 à 3499 habitants, soit 1 866.91 € brut.

**COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE BOURSEUL  
DU 11 JUIN 2020**

**Délibération 7 INDEMNITÉS DE FONCTION DES ADJOINTS**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2123-20 et suivants.

Vu l'arrêté municipal du 11 juin 2020 portant délégation de fonctions aux adjoints au maire.  
Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer dans les conditions prévues par la loi, les indemnités de fonctions versées aux adjoints au Maire, étant entendu que les crédits budgétaires sont inscrits au budget municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à et avec date d'entrée en vigueur au 25 mai 2020, de fixer le montant des indemnités mensuelles pour l'exercice effectif des fonctions d'adjoint correspondant à :

17.5 % de l'indice 1027 pour une population comprise entre  
1000 à 3499 habitants, soit 680.64 € brut.

Pour le troisième adjoint, qui est le délégué communautaire, son indemnité communale sera calculée sur le taux de 14.7 % de l'indice 1027 soit 571.74 € brut.

**TABLEAU RECAPITULANT L'ENSEMBLE DES INDEMNITES DES  
MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL**

MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL	FONCTION	INDEMNITES ALLOUEES
Philippe DAULY	Maire	1 866.91 € brut
Hervé JOSSELIN	1 <sup>er</sup> Adjoint	680.64 € brut
Madeleine ABBE	2 <sup>ème</sup> Adjointe	680.64 € brut
Yves BRUNET	3 <sup>ème</sup> Adjoint	571.74 € brut
Anne-Claude MORIN	4 <sup>ème</sup> Adjointe	680.64 € brut

**Délibération 8 DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS COMMUNAUX**

Sur proposition de Monsieur le Maire et après avoir voté, le Conseil Municipal a décidé à l'unanimité, de désigner les délégués et suppléants suivants :

**LE SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉNERGIE :**

Un délégué : M BRUNET Yves

un suppléant : M LEFEUVRE Michel

**COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE BOURSEUL  
DU 11 JUIN 2020**

**LE SYNDICAT DES FRÉMUR :**

Une déléguée : Mme ABBE Madeleine

un suppléant : M CORDON Jean-Baptiste

**Délibération 9                    REPRÉSENTANT DU CNAS**

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de nommer Mme ALVES PEREIRA Ludivine comme représentante du Comité National d'Action Sociale.

**Délibération 10                NOMINATION DU CORRESPONDANT DÉFENSE**

Le Ministère de la Défense sollicite chaque commune pour nommer un conseiller municipal qui aura en charge des questions de défense.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, nomme, à l'unanimité M OLERON Michel comme Correspondant Défense.

**Délibération 11                    DEVIS ESPACES VERTS**

Monsieur BOURSEUL Benoit doit prévoir des nouvelles plantations et réorganiser certains espaces verts pour l'embellissement de la commune.

Pour réaliser ces plantations, il a sollicité un devis à la société BHS pour acheter de la volige plane greenstyle acier galvanisé. Le coût de cet achat s'élève à la somme de 749.10 € HT.

Cette somme sera imputée en section d'investissement au compte 2188-103.

Le conseil municipal, accepte cette proposition.

**Délibération 12                    DEVIS ATELIER**

Tous les ans, l'entretien de la station d'épuration nécessite un travail laborieux et répétitif. Monsieur BOURSEUL Benoit sollicite l'achat d'un sécateur semi pro automatique pour faciliter la coupe des saules.

Ce matériel est proposé par la SARL MPS pour le prix de 429.00 € HT.

Cette somme sera imputée en section d'investissement au compte 2188-75.

Le conseil municipal approuve l'achat de ce matériel.

**COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE BOURSEUL  
DU 11 JUIN 2020**

**Délibération 13            LES AIDES FINANCIERES**

A compter du 01 janvier 2016, le Centre Communal d'Action Sociale a été dissout. Son budget a été intégré dans celui de la commune, tout comme les éventuels biens et contrats.

La délibération du 16 avril 2010, prise par le CCAS, permettait d'attribuer des aides financières aux administrés en difficulté. Celle-ci n'est plus en vigueur.

Monsieur le Maire propose aux conseillers de délibérer, pour l'autoriser à avancer une aide financière en numéraire et remboursable, sans devoir réunir le Conseil Municipal à chaque demande.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte d'autoriser Monsieur le Maire à pouvoir avancer le montant maximum de 100 € pour un couple et 50 € par enfant selon la situation.

**Délibération 14        STRUCTURE DE JEUX POUR L'ÉCOLE**

Plusieurs jeux extérieurs à l'école ne sont plus aux normes ou nécessitent d'être remplacé. Monsieur RAFFRAY Marcel s'était occupé du dossier et avait sollicité des devis tel que :

La société MECO de Coray pour l'aménagement d'une aire de jeux à l'école nommée « Canadienne ». Il propose :

- La canadienne pour 4 774.00 € HT
- La pose par spit sur dalle béton existante pour 1 560.00 € HT
- La mise en œuvre d'un sol coulé d'une épaisseur de 70mm sur 54m<sup>2</sup> pour 6 739.00 € HT
- Un contrôle de l'ensemble pour 450.00 € HT
- Le coût total s'élève à 13 523.00 € HT

La société ALTRAD MEFRAN de Campénéac pour le même jeux filet « Canadienne »

Avec les aménagements suivants :

- La structure pour un coût de 5 297.00 € HT
- Une pancarte « âge d'utilisation » pour 149.00 € HT
- Montage et pose à sceller du filet dans bac gravier pour 7 754.00 € HT
- Le coût total est de 13 200.00 € HT

Les jeux sont certifiés conformes à la norme NF EN 1176-1

Si la commune prend en charge le terrassement ainsi que la fourniture et pose du géotextile et du gravier roulé, une déduction de 3 369.00 € HT est possible et le coût du jeu serait de 9 331.00 € HT.

**COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE BOURSEUL  
DU 11 JUIN 2020**

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à 13 voix pour et une abstention, accepte la proposition d'ALTRAD MEFRAN en réalisant en régie les travaux de terrassement, la fourniture et la pose du géotextile et du gravier pour obtenir un coût total final pour l'achat du jeu canadienne à 9 331.00 € HT.

**Délibération 15 MISE EN PLACE D'UNE STRUCTURE MOBILE  
Au restaurant scolaire**

Le contexte sanitaire actuel implique la mise en place d'une structure amovible qui servira de vestiaire pour le personnel de l'école.

M BRUNET Yves a reçu un devis de la société Portakabin qui propose une solution avec une structure d'une surface intérieure de 13.30 m<sup>2</sup>.

La location de celle-ci est de 167.00 € HT par mois pendant 12 mois et renouvelable pour 6 mois ou plus.

Le transport et l'installation du bâtiment s'élève à 385.00 € HT.

Le Conseil Municipal approuve la décision prise en urgence pour la location de ce local.

**Délibération 16 DEVIS POUR DES VESTIAIRES  
Au restaurant scolaire**

Le local vestiaire pour le personnel de l'école doit être aménagé.

Des placards «vestiaires », deux par personne selon le travail effectué sont à acheter.

La commande faite comprend :

Vestiaire industrie salissante : 7 à 2 cases à 114.00 € HT l'unité,

Vestiaire industrie salissante : 2 à 3 cases à 229.00 € HT l'unité,

Fermeture loquet pour cadenas pour vestiaire monobloc : 20 à 2.50 € HT,

La livraison par semi-remorque à un coût de 150.00 € HT.

Le coût total est de 1 472.40 € HT, il comprend le coût d'éco-contribution de 16.40 € HT.

Le Conseil Municipal approuve l'achat des vestiaires aux conditions indiquées ci-dessus.

**Délibération 17 VETEMENTS DE TRAVAIL**

La crise sanitaire impose un protocole applicable pour l'école, la garderie et le restaurant scolaire qui nécessite l'achat de vêtements supplémentaires pour le personnel de l'école.

Des pantalons et des tabliers chasubles qui permettront au personnel d'avoir des tenues différentes selon leurs charges de travail (ménage, service cantine, garderie...).

Le coût de cet achat auprès de la société ROZEN de Lamballe, s'élève à la somme de 1 466.01 € HT.

Le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité cet investissement.

**COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE BOURSEUL  
DU 11 JUIN 2020**

**Délibération 18     CONTRAT DE MAINTENANCE POUR LE SITE  
INTERNET**

La SARL COCKTAIL GRAPHIC propose un nouveau contrat pour le site internet pour la période du 31/05/2020 au 01/06/2020 composé d'un pack forfaitaire d'un an de maintenance basé sur un volume d'intervention forfaitaire de 4h, soit 16 crédits d'intervention. Ce suivi peut être lié à des opérations de sauvegarde, de mise à jour système, de dépannage, de mise à jour des données...

Le coût du pack est de 460.00 € HT qui se compose de :

- ▶ Une location du nom et l'hébergement pour un coût de 75.00 € HT.
- ▶ Le suivi administratif du site pour un coût de 95.00 € HT.
- ▶ La maintenance et l'actualisation du site sur un an pour 290.00 € HT.

Le Conseil Municipal, décide, après délibération, de prolonger d'une année, le contrat de maintenance pour le site internet avec la SARL COCKTAIL GRAPHIC pour le montant de 460.00 € HT.

**Délibération 19     DEVIS POUR LE BALAYAGE DU BOURG**

Chaque année au moment des courses cyclistes, on fait intervenir la société THÉAUD pour le nettoyage et balayage du bourg. Cette année, il n'y a pas de courses cyclistes, mais après la réalisation des travaux d'aménagement du bourg, le passage de la société de balayage est nécessaire.

Le devis fourni s'élève à la somme de 392.00 € HT (tarif horaire balayeuse 2020 : 98.00 € HT).

Le Conseil Municipal, accepte cette proposition à 13 voix pour et une voix contre.

**Délibération 20     DEVIS SDE : RENOVATION DU COFFRET DE FA062**

Après l'intervention de l'entreprise CITÉOS Dinan, chargée de l'entretien des installations d'éclairage public, le SDE propose un devis pour la rénovation du coffret de FA062 rue des Templiers. Le montant estimatif est de 324.00 € TTC (coût total des travaux majoré de 8 % de frais d'ingénierie).

Notre commune ayant transféré la compétence éclairage public au Syndicat, celui-ci bénéficiera du Fonds de Compensation de la TVA et percevra de notre commune une subvention d'équipement calculée selon les dispositions du règlement financier approuvé par le comité syndical du SDE22 le 20 décembre 2019, d'un montant de 189.00 €. Montant calculé sur la base de la facture entreprise affectée du coefficient moyen du marché, augmentée de frais d'ingénierie au taux de 8 %, auquel se rapportera le dossier conformément au règlement du SDE22.

Les travaux ayant été réalisés, la régularisation ci-dessus est proposée.

Le Conseil Municipal accepte cette régularisation.

**COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE BOURSEUL  
DU 11 JUIN 2020**

**Délibération 21 MISSION DE MAITRISE D'ŒUVRE POUR  
L'AMENAGEMENT DES RUES DU CENTRE BOURG**

La SARL INFRACONCEPT qui a suivi les travaux d'aménagement du bourg, a été sollicitée pour réaliser la maîtrise d'œuvre pour les travaux d'aménagement des rues du bourg.  
La mission se compose d'une seule tranche.

Les diverses étapes sont les suivantes :

Etapes	Nbre de réunions	Détails de la phase D'études	Observations
Esquisse	2	3 semaines	1 réunion avec gestionnaires 1 réunion de présentation ESQ
Avant-projet	1	3 semaines	1 réunion avec gestionnaires
Projet/Etablissement Du DCE (Dossier de consultation des entreprises)	2	3 semaines	1 réunion technique intermédiaire 1 réunion de présentation PRO/DCE
ACT (Assistance contrat de travaux)	2	1 semaine	1 réunion d'ouverture des plis 1 réunion présentation analyse des offres
DET/AOR (Direction de l'exécution des travaux)	à déterminer	-	1 réunion de préparation Réunions de chantier 1 réunion de réception

La rémunération proposée est de 4 750.00 € HT.  
Le règlement s'effectuera suivant l'avancement des travaux.

Le conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité, accepte de prendre la SARL INFRACONCEPT aux conditions indiquées ci-dessus pour la maîtrise d'œuvre des travaux d'aménagement des rues du bourg.

**Délibération 22 PARTICIPATION AU TRANSPORT SCOLAIRE**

Le Conseil Régional fixe la participation des familles au transport scolaire, c'est également le tarif qui est facturé à la commune de Bourseul par enfant utilisant la navette.

Monsieur le Maire propose aux conseillers de garder la formule en place, à savoir une participation à hauteur de 25 % pour les familles utilisant ce service.

Pour les enfants de la commune de Plorec sur Arguenon, la participation est entièrement refacturée à la commune qui se charge de faire participer les familles de sa commune.

**COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE BOURSEUL  
DU 11 JUIN 2020**

Le Conseil Municipal, accepte, à l'unanimité, de fixer les frais d'inscription au transport scolaire :

2019-2020 à 28.75 € par élève, vu la situation sanitaire, la facturation sera calculée sur 7/10 des mois.  
La participation de la commune de Plorec sur Arguenon sera de 115 € par enfant.

**Délibération 23      PARTICIPATION AU FONCTIONNEMENT  
DE L'ÉCOLE ANNÉE 2019-2020**

Chaque année une participation aux frais de scolarité est sollicitée auprès des mairies environnantes qui n'ont pas d'école et dont les enfants sont inscrits à l'école de Bourseul. Deux communes sont concernées, Plorec-sur-Arguenon, Saint-Méloir-des-Bois.

Monsieur le Maire propose aux conseillers de ne pas changer le montant de 558.06 € pour la participation de cette année.

Le Conseil Municipal, accepte, à l'unanimité, la proposition d'appliquer le montant de 558.06 € par élève pour obtenir la participation au fonctionnement de l'école de Bourseul.

**Délibération 24                      MISE EN NON-VALEUR**

Monsieur le Maire informe les conseillers que malgré les démarches de la perception, la commission de surendettement a acté l'effacement des dettes de Monsieur GUZZON qui est redevable pour les frais de cantine d'un montant de 110.96 €.

De ce fait, la mise en non-valeur est nécessaire.

Le Conseil Municipal obtempère à la mise en non-valeur de la somme de 110.96 €.

**Délibération 25      LES RATIOS D'AVANCEMENT DE GRADE**

Après avoir obtenu l'avis favorable du Comité Technique Paritaire sur le dossier des ratios d'avancement de grade concernant l'année 2020, la collectivité doit fixer le taux des ratios promu-promouvables.

Monsieur le Maire propose de fixer un ratio promu-promouvable commun à tous les grades d'emplois à 100 %.

Le Conseil Municipal accepte, après en avoir délibéré et à l'unanimité, la proposition de Monsieur le Maire soit un ratio promu-promouvable de tous les grades à 100 % pour l'année 2020.

**COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE BOURSEUL  
DU 11 JUIN 2020**

**Délibération 26      CRÉATION ET SUPPRESSION DE POSTE**

Monsieur le Maire informe les conseillers que Mme MERDRIGNAC Martine, la cuisinière est en retraite depuis le 1 juin 2020 ; son remplacement sera effectué par Mme FLOC'HLAY Ghislaine et nécessite la création d'un poste.

Pour que Madame FLOC'HLAY Ghislaine puisse intégrer son poste, il faut créer :

Un poste d'adjoint technique principal 2ème classe à 32h00 semaine à partir du 24 août 2020.

Il faut supprimer le poste d'adjoint technique principal 1ère classe de Mme MERDRIGNAC Martine qui est parti en retraite au 1er juin 2020.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide,

☞ De créer un poste d'adjoint technique principal 2ème classe à 32 heures par semaine à partir du 24 août 2020.

☞ De supprimer le poste d'adjoint technique principal 1ère classe de Mme MERDRIGNAC Martine.

☞ D'autoriser Monsieur le Maire à signer les documents nécessaires.

**Délibération 27      SUPPRESSION DE REGIE**

La mise en place du paiement par PAYFIP est effective pour le paiement des factures de cantine et de garderie. Elle permet de supprimer les régies de la cantine et de la garderie.

Dans le même temps, les indemnités de régisseur pour la cantine et la garderie d'un montant de 290.00 € sont supprimées.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, accepte les propositions ci-dessus.

**Délibération 28      MISE A JOUR DES EFFECTIFS DE LA MAIRIE**

*Agents administratifs*

2	Adjoint administratif principal 1ère classe	2	C	35H
1	Adjoint administratif principal 2ème classe	1	C	35H

Suppression d'un poste d'adjoint administratif principal 2ème classe à 35 h

**COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE BOURSEUL  
DU 11 JUIN 2020**

*Agents techniques*

1	Agent de maîtrise principal	1	C	35H
1	Agent de maîtrise	1	C	35H
2	Adjoint technique principal 2 <sup>ème</sup> classe	1	C	22H
		1	C	32H
2	Adjoint technique principal 1 <sup>ère</sup> classe	1	C	25H
		1	C	28H
3	Adjoint technique	1	C	17H20
		1	C	22H00
		1	C	35H00

Suppression d'un poste d'adjoint technique à 22h00

*ATSEM*

2	ATSEM principal de 2 <sup>ème</sup> classe	1	C	35H
		1	C	33H

TOTAL : 12 agents communaux

**Délibération 29      LABEL ÉCOLES NUMÉRIQUES 2020**

L'école élémentaire est éligible au nouveau « **Label écoles numériques 2020** ». Cette aide de l'État couvre 50 % de la dépense engagée est plafonnée à 14 000.00 €. Pour être éligible, la dépense engagée par l'école devra s'élever à minima à 3 000.00 € TTC bénéficiant ainsi d'une subvention de 1 500.00 € TTC ou pour un maximum de 14 000.00€ TTC bénéficiant d'une subvention de 7 000.00 € TTC.

L'école est intéressée par le projet et souhaiterait finaliser l'équipement numérique.

Monsieur le Maire propose de s'inscrire à ce projet pour un budget de 7 000.00 € HT.

**COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE BOURSEUL  
DU 11 JUIN 2020**

Le Conseil Municipal accepte cette proposition, et autorise Monsieur le Maire à signer les documents nécessaires à ce dossier.

**Délibération 30     ACHAT ET ABONNEMENT TÉLÉPHONIQUE**

Monsieur le Maire suggère aux conseillers d'investir dans l'achat d'un téléphone portable pour la commune. Celui-ci servira pour toutes les urgences.

Des astreintes hebdomadaires vont être organisées entre Monsieur le Maire et les adjoints.

## QUESTIONS DIVERSES

### DÉLÉGUÉS COMMUNAUTAIRES

Monsieur le Maire informe les conseillers qu'il est délégué communautaire et que Mme ABBÉ Madeleine est sa suppléante comme prévu. Ils vont démissionner tous les deux pour que M BRUNET Yves devienne le délégué communautaire titulaire et Mme MORIN Anne-Claude sa suppléante.

### INFORMATIONS DIVERSES

Madame ABBÉ Madeleine souhaite préciser que les travaux de l'église sont terminés, que le maçon Monsieur HOUZÉ Franck a fait un très bon travail (joints). Elle souhaite aussi féliciter le travail des agents techniques. Il manque juste un rideau et quelques petites finitions.

### ÉCOLE

La prévision des effectifs scolaires se situe à 159.

### RÉUNION

La commission finance se réunira le jeudi 18 juin à 20h30.

#### Ordre du jour :

- Délibération 1 Délégations de signature et de pouvoir
- Délibération 2 Délégations d'attribution du conseil municipal au Maire
- Délibération 3 Attributions des fonctions des Adjoints
- Délibération 4 Composition des diverses commissions communales
- Délibération 5 Commission d'appel d'offres
- Délibération 6 Indemnités de fonction du Maire

**COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE BOURSEUL  
DU 11 JUIN 2020**

- Délibération 7 Indemnités de fonctions des adjoints
- Délibération 8 Désignation des délégués communaux
- Délibération 9 Représentant du CNAS
- Délibération 10 Nominatation du correspondant défense
- Délibération 11 Devis espaces verts
- Délibération 12 Devis atelier
- Délibération 13 Les aides financières
- Délibération 14 Structure de jeux de l'école
- Délibération 15 Mise en place d'une structure mobile au restaurant scolaire
- Délibération 16 Devis pour les vestiaires au restaurant scolaire
- Délibération 17 Vêtements de travail
- Délibération 18 Contrat de maintenance pour le site internet
- Délibération 19 Devis pour le balayage du bourg
- Délibération 20 Devis SDE : Rénovation du coffret de FA062
- Délibération 21 Mission de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement des rues du centre bourg
- Délibération 22 Participation au transport scolaire
- Délibération 23 Participation au fonctionnement de l'école année 2019-2020
- Délibération 24 Mise en non-valeur
- Délibération 25 Les ratios d'avancement de grade
- Délibération 26 Création et suppression de poste
- Délibération 27 Suppression de régie
- Délibération 28 Mise à jour des effectifs de la mairie
- Délibération 29 Label écoles numériques 2020
- Délibération 30 Achat et abonnement téléphonique
- Questions diverses

**COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE BOURSEUL  
DU 11 JUIN 2020**

**SIGNATURE DU CONSEIL MUNICIPAL**

M DAULY Philippe, Maire	
M JOSSELIN Hervé, Adjoint	
Mme ABBE Madeleine, Adjointe	
M BRUNET Yves, Adjoint	
Mme MORIN Anne-Claude, Adjointe	excusée
M LEFEUVRE Michel, Conseiller	
Mme ANDRÉO Isabelle, Conseillère	
M OLÉRON Michel, Conseiller	
M JOSSET Franck, Conseiller	
Mme ALVES PEREIRA Ludivine, Conseillère	
Mme RAMEZ Lydie, Conseillère	
Mme VOISIN Sabrina, Conseillère	
Mme LEROY ÉLISE, Conseillère	
M CORDON Jean-Baptiste, Conseiller	
M JOUAN Yann, Conseiller	